

LA RHÉTORIQUE DE L'ESCLAVAGE AU 21^{ÈME} SIECLE

Authors: Mr Justice Paul McDermott, Ciara Herlihy, and Paul Carey

Introduction

Aujourd'hui, on estime que pas moins de 27 millions de personnes dans le monde sont victimes de l'esclavage moderne, ce que nous appelons parfois la traite des êtres humains...Je pense que le fait de le qualifier comme l'esclavage l'a amené à une autre dimension ...Quand je parlais pour la première fois de [traite] il y a toutes ces années, je pense que pendant un moment, les gens se demandaient si je parlais de sécurité routière - de ce que nous devons faire pour améliorer les systèmes de transport. Mais l'esclavage, on ne peut se tromper sur ce que c'est, ce que cela signifie, ce qu'il fait.¹

Hillary Clinton

Peu de mots sont aussi évocateurs et émouvants que l'esclavage. À la première pensée, le mot rappelle l'image de gens désespérés soit enchaînés à bord de navires transatlantiques, soit accomplissant des travaux éreintant sous la chaleur du Grand-Sud des États-Unis. C'est un sujet qui a récemment inspiré de nombreux blockbusters et romans, et plusieurs pays développés, notamment les États-Unis, essaient toujours de composer avec leur participation à la pratique brutale de l'esclavage.² L'esclavage du passé est une question récurrente dans les médias de nos jours : certains hommes et femmes politiques briguant une candidature Démocrate aux élections présidentielles Américaines réclament souvent réparations pour les descendants d'esclaves,³ et certains pays et leurs institutions ont ouvert des enquête sur la façon dont elles ont profité de l'esclavage.⁴ L'esclavage est reconnu comme un crime contre l'humanité de tout premier ordre, et l'esclavage traditionnel a désormais été aboli dans tous les pays du monde, mais ce n'est qu'au cours de l'année 2007 que la Mauritanie l'a enfin proscrit.⁵ À bien des égards, l'histoire de l'esclavage paraît plutôt bornée aux périodes les plus sombres de l'histoire du monde.

Le langage de l'esclavage, cependant, s'applique de plus en plus pour décrire le clavaire des gens exploités à travers le monde de nos jours. La recherche soutient le fait étonnant que plus d'individus sont asservi de nos jours qu'à n'importe quelle autre période dans toute

¹ 'Release of the 2012 Trafficking in Persons Report' (US Department of State, 19 June 2012), <<https://2009-2017.state.gov/secretary/20092013clinton/rm/2012/06/193368.htm>> accessed 25 August 2019.

² Ana Lucia Araujo, *Shadows of the Slave Past: Memory, Heritage and Slavery* (Routledge, 2014).

³ Bhaskar Sunkara, 'To fight racism, we need to think beyond reparation' (The Guardian, 28 March 2019) <<https://www.theguardian.com/commentisfree/2019/mar/28/racism-reparations-democratic-candidates>> accessed 25 August 2019.

⁴ Regarde, par exemple, Sally Weale, 'Cambridge university to study how it profited from colonial slavery' (The Guardian, 30 April 2019) <<https://www.theguardian.com/education/2019/apr/30/cambridge-university-study-how-it-profited-colonial-slavery>> accessed 25 August 2019.

⁵ Siddharth Kara, *Modern Slavery: A Global Perspective* (2017, Columbia University Press 2017) 7.

l'histoire.⁶ On estime qu'environ 13 million de personnes fut capturées et vendues comme esclaves entre les 15^{ème} et 19^{ème} siècles, en contraste avec les plus de 40.3 million de personnes qui vivent actuellement sous une forme d'esclavage, selon une estimation de l'Organisation International du Travail.⁷ En effet, l'esclavage moderne se trouve dans de nombreux secteurs et sous différentes formes. Au 21^{ème} siècle, l'esclavage se décline souvent en plusieurs catégories telles que le trafic sexuel, le travail forcé, le trafic d'organes, la servitude pour dettes, le mariage forcé et l'esclavage héréditaire. A l'origine de l'esclavage moderne se trouve la 'marginalisation sociale et économique, et entraîné par des facteurs économiques', l'esclavage moderne étant toujours de nature 'omniprésente, cachée – et trop souvent acceptée'.⁸ Cockayne et ses collègues indiquent que 'la caractéristique capitale de l'esclavage est l'exercice de pouvoirs liés au droit de propriété d'une personne sur une autre'. À cet égard, l'esclavage-marchandise est désigné comme tel parce que les esclaves étaient 'possédés entièrement par leurs esclavagistes, et leur personnalité juridique totalement marchandisée', ils n'étaient que possessions qui pouvaient être vendues ou transférées aux autres. Pendant quelques siècles, le 'paradigme de la propriété' était employé afin de 'comprendre le lien entre l'esclavage et l'esclavagiste en droit'.⁹

Dans le contexte moderne, connaître les circonstances exactes est essentiel pour identifier si un individu est asservi, telles que la limitation sur la liberté de circulation, le contrôle des effets personnels de l'individu, et la relation entre les parties. Cette relation existe souvent sous la menace de violence.¹⁰ C'est aussi la demande de main-œuvre bon marché qui, en partie, entraîne l'esclavage moderne:

Une main-d'œuvre importante dans certaines économies encourage la perception que le travail est 'jetable', ce qui incite l'idée que l'investissement dans le capital humain n'est pas nécessaire, encourageant la contrainte et l'exploitation. Les entreprises transnationales dépendent du démantèlement de la chaîne logistique pour se distancer, ainsi que leurs consommateurs, du rôle de l'esclavage dans la fabrication des biens de consommation... On estime que l'esclavage moderne génère environ \$150 milliards de bénéfice par an pour ceux qui en profitent. De plus, il se peut que le prix des esclaves soit en baisse en raison de l'intégration dans les marchés mondiaux de communautés pauvres et marginalisées en provenance de pays en voie de développement.¹¹

Peu de monde réfute le fait que l'exploitation massive des personnes vulnérables se passe actuellement aux quatre coins du monde. D'une situation dans les années 1980 où seulement une poignée de spécialistes étaient conscients de la persistance de certaines formes d'esclavage, nous sommes arrivés à une ère où presque tous acceptent que l'esclavage est un problème mondial pressant. Pourtant, le langage et le vocabulaire approprié pour régler cette crise fait l'objet d'un débat houleux. Certaines organisations,

⁶ Patterson & Zhuo réfutent, cependant, cette affirmation; voir l'article Orlando Patterson & Xiaolin Zhuo, 'Modern Trafficking, Slavery and Other Forms of Servitude' (2018) 44 Annual Review of Sociology 407, 409.

⁷ 'Global Findings' (Global Slavery Index 2018) <<https://www.globallslaveryindex.org/2018/findings/global-findings/>> accessed 25 August 2019.

⁸ James Cockayne, Nick Grono, Kari Panaccione, 'Introduction to Special Issue Slavery and the Limits of International Criminal Justice' (2016) 14,(2) Journal of International Criminal Justice 253.

⁹ James Cockayne, Nick Grono, Kari Panaccione, 'Introduction to Special Issue Slavery and the Limits of International Criminal Justice' (2016) 14,(2) Journal of International Criminal Justice 253.

¹⁰ Davis Weissbrodt and Anti-Slavery International, 'Abolishing Slavery and its Contemporary Forms' (HR/PUB/02/4, Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights 2002) <<https://www.ohchr.org/documents/publications/slaveryen.pdf>> accessed 25 August 2019, 7.

¹¹ James Cockayne, Nick Grono, Kari Panaccione, 'Introduction to Special Issue Slavery and the Limits of International Criminal Justice' (2016) 14,(2) Journal of International Criminal Justice 253.

comme Anti-Slavery International et Free the Slaves, considèrent l'esclavage comme un concept englobant plusieurs sous-catégories. D'autres considèrent que l'utilisation du mot 'esclavage' n'est qu'un addendum rhétorique pour souligner la gravité d'autres crimes comme la traite d'êtres humains, plutôt qu'une catégorie indépendante. Il existe aussi le courant de pensée rejetant toute utilisation de l'expression dans le contexte du XXI^e siècle, à l'exception peut-être des cas d'esclavage 'traditionnel' ou 'héréditaire' qui existent toujours. D'ailleurs, bien que les juristes et académiques fassent de grands efforts pour analyser l'usage de la langue, les médias ne se préoccupent que rarement des implications juridiques du mot 'esclavage'. Cet article a pour but d'explorer la tension entre la notion contemporaine de l'esclavage et ses définitions traditionnelles. Dans un premier temps, nous allons considérer l'esclavage dans son expérience humaine et la différence entre l'esclavage du passé et du présent. Ensuite, nous allons examiner la langue employée dans les instruments juridiques nationaux et internationaux qui tentent de résoudre cette crise mondiale. Dans la dernière section, nous allons présenter les arguments principaux pour et contre l'utilisation de la rhétorique de l'esclavagisme, suivis d'observations finales pour déterminer si cela représente un développement positif dans la lutte contre l'exploitation.

L'esclavagisme entre aujourd'hui et hier

L'histoire de l'esclavage: Une pratique constante

L'esclavage couvre toute l'histoire de l'humanité, et a été autant documenté au sein des sociétés les plus primitives que dans les plus civilisées. On estime que l'esclavage remonte aux sociétés chasseurs-cueilleurs. En effet, il est difficile d'indiquer une seule période de l'histoire ou une civilisation ancienne où l'esclavage ne se trouvait pas, dans une forme ou une autre. Patterson remarque que:

L'esclavage était non seulement omniprésent mais paraît s'être épanoui dans les régions et les périodes du monde où la sagesse populaire nous encouragerait à s'y attendre le moins. Ce fut solidement établi dans tous les grands centres de la civilisation humaine et, loin de s'estomper, a augmenté avec l'avènement des époques et des cultures que les Occidentaux voient comme charnières dans leur développement historique.¹²

Les régimes d'esclavage qui imprégnaient la Mésopotamie et l'Égypte antiques, en ancienne Grèce ainsi qu'à Rome, jouaient un rôle essentiel dans les économies et les modes de vie de ces sociétés. L'ancienne Grèce et Rome ont été décrits comme des 'sociétés esclavagistes véritables', en d'autres termes, l'esclavage était la base même de leur structure socio-économique.¹³ On croit que les esclaves constituaient un tiers de la population de la Grèce antique et Rome. L'esclavage était un aspect fondamental de plusieurs sociétés suite à la chute de l'Empire Romain, tel que le royaume wisigothique, les Anglo-Saxons, la France mérovingienne, et l'époque des Vikings en Europe. L'esclavage était aussi important en Irlande Celtique. La littérature et les codes Celtiques réfèrent souvent à l'esclavage, et nous savons que les esclaves pouvaient être achetés, capturés en guerre, nés en esclavagisme, ou réduit à un état de servitude si incapable de payer une amende ou des dettes. Les esclaves masculins effectuaient des travaux et des corvées agricoles, tandis que les esclaves féminins réalisaient le travail domestique. Il semblerait que les femmes Celtiques avaient le droit de posséder des esclaves. Tous les esclavagistes celtes avaient un droit de propriété absolu sur leurs esclaves, et avaient le droit de compensation si quelqu'un commettait un crime contre

¹² Orlando Patterson, *Slavery and Social Death*, (Harvard University Press 1982), vii.

¹³ See Moses I Finley, *Ancient Slavery and Modern Ideology* (Markus Weiner Publishers 2017).

leur ‘propriété’.¹⁴ Dans certaines sociétés du Moyen Âge, l’esclavage a cédé au servage. La liberté et le statut social des serfs variaient fortement. L’esclavage fut subséquemment employé en Espagne médiévale et la Russie.

L’esclavage était capital aux états italiens de la Toscane, Gênes, et de Venise, et on croit que les systèmes de plantation utilisés dans les colonies italiennes méditerranéennes ont largement influé les systèmes esclavagistes capitalistes des Amériques.¹⁵ L’esclavage au nouveau monde, surtout aux États-Unis, est peut être la période d’esclavage la plus documentée. Après l’échec des tentatives d’asservissement des Indiens d’Amérique, les colonisateurs se tournèrent vers l’Afrique. On estime qu’environ 9.7 millions d’Africains ont traversé l’Océan Atlantique pendant la période coloniale. Ce qui est frappant au sujet de l’esclavage en Amérique du Nord est l’élément racial. Patterson remarque que, à travers l’histoire, les esclavagistes et les esclaves appartenaient à la même race dans trois sociétés esclavagistes sur quatre.¹⁶ La justification principale de l’esclavage aux États-Unis reposait sur la race – des professionnels de la santé, comme Samuel Cartwright et Josiah Nott, ont rédigé des explications détaillées déclarant que les Afro-Américains n’étaient pas pleinement humains, et qu’ils étaient plus adaptés aux lourdes tâches plutôt que l’enseignement ou un métier intellectuel.¹⁷ L’association profondément enracinée de l’esclavage avec la race durant cette époque, et surtout avec les Africains, est une raison souvent avancée pour opposer la langue de l’esclavagisme.

L’esclavagisme n’est pas, bien sûr, un concept unique à l’Europe et aux Amériques. Ce fut aussi bien présent à travers le monde Islamique.¹⁸ En Afrique précoloniale, les avancements politiques et culturels étaient fréquemment liés à l’esclavage.¹⁹ La Corée est une étude intéressante – l’esclavage y a prospéré pendant plus d’un millénaire. Les Coréens croyaient que les esclaves étaient ceux qui avaient perdu l’approbation de l’au-delà, et, à un certain moment, les esclaves constituaient 30% de la population coréenne.²⁰ En fait, il y avait proportionnellement plus d’esclaves en Corée qu’au Grand-Sud pendant le 19ème siècle. En Corée, comme dans beaucoup d’exemples africains, les esclavagistes et leurs esclaves étaient de la même race, et n’étaient pas nécessairement conceptualisés comme des ‘choses’ ou des objets de propriété.²¹

Il y a plusieurs exemples à travers l’histoire, surtout en Asie, des systèmes d’esclavage qui ne cadrent pas avec l’esclavage dit traditionnel. En Asie du Sud, l’idée de l’esclavage commençait avec le mot sanskrit *dasas* – bien que ce mot soit souvent traduit comme ‘esclave’, il se réfère en fait à un éventail de conditions subordonnées et de catégories de personnes qui sont analogues aux esclaves occidentaux. Ils étaient dotés de très peu, voire aucun, de droits. Certains étaient soumis à passer toute leur vie dans la servitude en échange de vivres et de d’abri, pour s’acquitter d’une dette ou suite à une conquête militaire. Des systèmes similaires d’esclavage dits nuancé et basé sur la caste ou sur la

¹⁴ See Charlene M Eska, ‘Women and Slavery in the Early Irish Laws’ (2011) VIII *Studia Celtica Fennica* 29 <<https://journal.fi/scf/article/view/7439/5788>> accessed 25 August 2019.

¹⁵ Orlando Patterson, *Slavery and Social Death*, (Harvard University Press 1982) vii.

¹⁶ See Orlando Patterson, *Slavery and Social Death*, (Harvard University Press 1982).

¹⁷ For a comprehensive accounts of racial medicine from this era, see Christopher D Willoughby, ‘His Native, Hot Country’: Racial Science and Environment in Antebellum American Medical Thought’ (2017) 72(3) *Journal of the History of Medicine and Allied Sciences* 328.

¹⁸ Orlando Patterson, *Slavery and Social Death*, (Harvard University Press 1982) viii.

¹⁹ Orlando Patterson, *Slavery and Social Death*, (Harvard University Press 1982) viii.

²⁰ See Han Woo-Keun, *History of Korea* (Eul-Yoo Publishing 1970); Takashi Hatada, *A History of Korea* (ABC-Clio Press 1969); Ellen S Unruh, ‘Slavery in Medieval Korea’ (PhD Thesis, Columbia University, 1978.)

²¹ See Nicholas Rinehart, ‘The Man that was a Thing: Reconsidering Human Commodification in Slavery’ (2016) *Journal of Social History* 1.

conquête étaient banals dans le monde musulman, les empires de l'Amérique du Sud et en Chine et au Japon.²²

Le mouvement abolitionniste s'est imposé pendant le 19^{ème} siècle. Le royaume de Danemark-Norvège était le premier pays européen à abolir l'esclavage, et a été bientôt suivi par la Suède et le Pays-Bas. En 1833, le parlement britannique a adopté le *Slavery Abolition Act*, un texte qui a formellement libéré environ 800,000 esclaves africains à travers les colonies britanniques. Il prévoyait aussi une indemnisation équivalente à £16 milliard aux esclavagistes. Cette dette fut intégralement remboursée qu'en 2015.²³ Cet Acte a de plus interdit l'esclavage au Canada, où des milliers d'esclaves fugitifs et émancipés furent jusqu'en 1860 environ. Bien que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1798 déclare au premier article que 'Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits', ce n'est qu'en 1848 que la France a aboli l'esclavage dans toutes ses colonies.²⁴ Aux États-Unis, l'état de Vermont était le premier à proscrire l'esclavage en 1777, mais beaucoup dans le Grand Sud ont résisté jusqu'à la guerre civile sanglante. Il y a un lien important entre l'abolition de l'esclavage et l'avènement des normes modernes du droit des droits humains – en fait, on peut estimer que les tribunaux internationaux de la traite négrière fut les premiers tribunaux internationaux sur les droits humains.²⁵ Considérés parmi les causes les plus vertueuses et nobles de tous les temps, il est clair que les mouvements abolitionnistes sont toujours une source forte d'inspiration dans la lutte moderne contre l'esclavage.

L'esclavage au fil du temps : Une analyse comparative

Aujourd'hui, des cas d'esclavage ont été bien documentés partout dans le monde. Pour donner deux exemples: des jeunes filles nigérianes sont amenées en Europe dans la quête d'une vie meilleure, mais tombent victimes de la prostitution forcée n'ayant nulle part où s'enfuir. Certaines sont placées sous une malédiction 'Juju' à cause de laquelle elles sont manipulées psychologiquement et deviennent convaincues que, si elles tentent de quitter la maison close, tout enfant qu'elle aurait sera maudit.²⁶ Il y a aussi de nombreux rapports que des mains-d'œuvre d'origine Indienne et Népalaise, attirés par la promesse d'un travail bien rémunéré, sont forcés de construire des stades de foot sans solde dans d'atroces conditions.²⁷

Avant d'analyser si l'expression 'l'esclavage moderne' est appropriée, il convient d'abord de comparer le déroulement de l'esclavage d'aujourd'hui avec son fonctionnement dans le passé. A première vue, ce qui nous frappe est que les esclaves sont maintenant beaucoup plus rentables, même en comparaison avec les époques où l'esclavage était tout-à-fait légal, voire encouragé par les gouvernements du monde. Malgré l'interdiction de l'esclavage, il est aussi plus facile de déplacer les esclaves que jamais. Dans l'exercice d'une analyse sur ce sujet, Kara observe certaines différences entre l'esclavage de nos jours et celui du passé.²⁸ Dans un premier temps, la traite des esclaves du passé était marquée par des voyages longs et coûteux durant lesquels bon nombre d'entre-eux périrent dans des conditions inhumaines. Par exemple, pendant la traite négrière américaine on estime qu'entre 20% et

²² See Siddharth Kara, *Bonded Labour: Tackling the System of Slavery in South Asia* (Columbia University Press 2012) chapter 1.

²³ Myrian François, 'It's not just Cambridge University – all of Britain benefited from slavery' (The Guardian, 07 May 2019) <<https://www.theguardian.com/commentisfree/2019/may/07/cambridge-university-britain-slavery>> accessed 25 August 2019.

²⁴ 'About Slavery: Slavery in History' (Free The Slaves) <<https://www.freetheslaves.net/about-slavery/slavery-in-history/>> accessed 25 August 2019

²⁵ See Jenny S Martinez, *The Slave Trade and the Origins of International Human Rights Law* (Oxford University Press 2011).

²⁶ See Siddharth Kara, *Modern Slavery: A Global Perspective* (Columbia University Press 2017) chapter 2.

²⁷ See Siddharth Kara, *Modern Slavery: A Global Perspective* (Columbia University Press 2017) chapter 6.

²⁸ Siddharth Kara, *Modern Slavery: A Global Perspective* (Columbia University Press 2017) 21-27.

25% des esclaves africains ont trouvé le mort pendant leur transport de l'intérieur jusqu'aux côtes du continent africain, et entre 10% et 15% d'autres sont morts lors de la traversée de l'Atlantique.²⁹

Un des rares témoignages directs d'une personne asservie est celui d'Olaudah Equiano, qui a traversé l'Atlantique pendant le 18ème siècle. Son témoignage est un des rares récits existants, et lequel fut indispensable à mettre au jour la brutalité et l'inhumanité de l'esclavagisme de l'époque.³⁰ Il décrit sa traversée de l'Océan Atlantique dans ce passage :

‘La puanteur des cales...alors que toute la marchandise du navire y était confinée...devenait absolument pestilentielle. L'exiguïté de l'espace, et le climat torride, en plus du monde dans le bateau, lequel était tellement bonde que personne ne pouvait y bouger son petit doigt, nous a presque étouffée. Cela eu pour effet une respiration soutenue, d'un air rendu irrespirable par des odeurs détestables, amenant certains esclaves à vomir et parfois à mourir...Cette expérience épouvantable était aggravée par l'irritation des chaînes, la rendant maintenant insupportable ; l'insalubrité des latrines, dans lesquelles les enfants parfois tombaient et presque se noyaient. Les cris des femmes, et les gémissements des mourants, rendaient la scène d'horreur presque inconcevable ’.

Ces horreurs contrastent grandement avec la facilité des transports d'aujourd'hui, qui permettent de voyager d'un bout à l'autre du monde assez rapidement et pour un coût relativement faible. Bien que quelques victimes de la traite souffrent des voyages pénibles (surtout ceux qui sont fait entrer clandestinement), les experts pensent que les taux de mortalité ne sont pas du tout semblable aux chiffres choquants d'antan.

Dans un deuxième temps, le nombre d'industries qui exploitent les esclaves est beaucoup plus haut aujourd'hui. Au cours des siècles antérieures, les esclaves étaient généralement limités à l'agriculture, au travail domestique, à la construction, et à certains métiers spécialisés. En ce moment, ce nombre a augmenté: on trouve l'esclavage dans l'extraction minière, la manufacture, l'industrie cosmétique, les fruits de mer et, notamment, 'le commerce du sexe'. Dans un troisième temps, Kara suggère que le coût moyen d'un esclave il y a 200 ans équivaldrait entre \$4,900 et \$5,500 aujourd'hui, mais quelques esclaves dans le Grand Sud se sont vendus jusqu'à \$30,000. On estime que le coût d'un esclave aujourd'hui n'est que \$550. Cette réduction de 90% est attribuée à trois facteurs: (1) l'accroissement du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et dans des conditions vulnérables (2) la baisse généralisée du coût des transports (3) le gain de vitesse dans les différents modes de transport.

Le retour annuel sur 'investissement' d'un esclave, la quatrième différence, y est étroitement lié. Dans le Vieux Monde, Kara détermine ce chiffre à entre 10% et 20%. Pourtant, aujourd'hui le retour sur investissement peut varier de 170% dans le cas de servitude pour dettes à plus de 1000% pour le trafic sexuel. Cela nous explique peut-être la prépondérance de l'esclavage – il est plus lucratif que jamais auparavant. Un cinquième point de divergence est que ce n'est plus normal que les esclaves soient exploités pendant toutes leurs vies. Aujourd'hui, la plupart, surtout les victimes de la traite, sont exploités pendant quelques mois ou tout au plus pendant quelques années. Ce changement pourrait être due au fait que le coût d'acquisition d'un esclave peut se recouvrer plus rapidement, que l'offre des esclaves est plus grande, ou à l'inquiétude d'une fuite ou d'une investigation des autorités.

²⁹ Adam Hochschild, *Bury the Chains: Prophets and Rebels in the Fight to Free an Empire's Slaves* (Houghton Mifflin 2005) chapter 2.

³⁰ Adam Hochschild, *Bury the Chains: Prophets and Rebels in the Fight to Free an Empire's Slaves* (Houghton Mifflin 2005) 32.

Bien sûr, cette peur d'investigation et de poursuite pénale qui suivra montre la différence la plus grande entre l'esclavage aujourd'hui et antan – dans le passé, l'esclavage était légal, normal et largement accepté, et on pouvait acheter un autre être humain comme une quelconque forme de propriété. Cela dit, bien qu'il ne soit plus légal, il existe toujours un faible risque au regard de l'esclavage. La question du lien entre l'esclavage et le droit de propriété est fondamentale à la thèse de cet ouvrage. Les définitions de l'esclavage de l'antiquité classique jusqu'aux décennies après les mouvements abolitionnistes du 19^{ème} siècle sont presque uniformément dans l'esprit de la langue de la propriété. Par exemple, Aristote a défini l'esclave comme 'un article de propriété animé (sans âme)' et Florentinus a décrit l'esclavage comme 'une institution du droit commun par laquelle une personne est donnée un droit de propriété sur une autre, contraire à la nature'.³¹ On voit la langue de la propriété dans plusieurs instruments juridiques internationaux et domestiques, ce que nous examinerons ci-dessous. L'appariement de l'esclavage avec la propriété est peut-être trop réducteur. En fait, les esclaves du passé étaient à double face, d'une chose et d'une personne à la fois; un commentateur déclare que l'effet de cette dualité est que 'on traite le corps d'un esclave juridiquement comme un qui peut être tenu légalement responsable pour des crimes mais il est aussi un objet détenu par des autres personnes'.³² On peut voir cet paradoxe dans les dispositions du *Fugitive Slave Act 1850* des Etats-Unis, sous lequel un esclave fugitif était responsable pénalement, comme une *personne*, pour le crime de s'être volé, une *chose*.³³ La question de la classification des esclaves comme des biens reste le noyau de la tension entre l'esclavage dit traditionnel et l'esclavage moderne, comme nous le verrons plus bas.

Il faut aussi noter les fortes divergences entre les mouvements abolitionnistes et le mouvement contre l'esclavage d'aujourd'hui. Dans le passé, les militants anti-esclavagistes ont dû faire face à une forte opposition, et devaient aller contre la loi pour avancer leur cause et pour aider des esclaves à fuir leurs maîtres. Mais de nos jours, les anti-esclavagistes et les élites politiques et commerciales sont sur la même longueur d'onde. Plusieurs gouvernements, surtout dans l'Occident, ont coopéré avec les ONG ainsi qu'avoir adopté des lois importantes pour lutter efficacement contre ce problème.³⁴ Le fait que les anti-esclavagistes ne doivent plus faire face aux gouvernements et systèmes juridiques qui promeuvent et encouragent l'esclavage est peut-être un autre motif pour remettre l'utilisation de la langue de l'esclavage aujourd'hui en question.

Vu dans ce contexte, il est nécessaire d'examiner la langue employée dans les divers textes de loi qui existent aujourd'hui.

La définition de l'esclavage et son application dans les codes juridiques modernes

La Législation Internationale et Européenne

Il y a de nombreux traités internationaux et Européen en ce qui concerne l'esclavage, la traite humaine et autres formes d'exploitation par le travail. Le premier instrument

³¹ David M Lewis, 'Orlando Patterson, Property and Ancient Slavery: The Definitional Problem Revisited' in John Bodel and Walter Schneider (eds), *On Human Bondage: After Slavery and Social Death* (Wiley-Blackwell, 2016) 32.

³² Brenna Bhandar, 'Property, Law, and Race: Modes of Abstraction' (2014) 4 *University of California Irvine Law Rev* 211.

³³ See *Fugitive Slave Act of 1850* 9 Stat 462.

³⁴ Julia O'Connell Davidson, 'Things' Are Not What They Seem: On Persons, Things, Slaves, and the New Abolitionist Movement' (2016) 69 *Current Legal Problems* 227, 228.

juridique à condamner l'esclavage était la déclaration du 8 février 1815³⁵ où certaines puissances européennes s'engageaient à abolir la traite négrière.³⁶ On estime que 300 accords internationaux qui avaient pour but de bannir et prévenir l'esclavage fut conclus entre 1815 et 1957.³⁷ Avant la Convention Relative à l'Esclavage de 1926,³⁸ toujours reconnue comme l'instrument principal sur cette question, la Commission temporaire de l'esclavage en 1924 avait énoncé une liste de diverses formes d'esclavage qui étaient subséquemment approuvées par le Conseil de la Société des Nations. Parmi l'esclavage, l'enlèvement, l'échange ou la marchandisation d'esclaves, y figurent aussi dans cette liste :

1. (c) Esclavage ou asservissement (domestique ou rattaches a une terre);
2. Pratiques restreignant la liberté individuelle, ou ayant tendance à prendre le contrôle d'une personne dans des conditions analogues à l'esclavage, comme par exemple :
 - (a) l'acquisition de filles dissimule par dot de mariage, ne faisant pas lieu de coutume maritale normale ;
 - (b) l'adoption d'enfants, sans tenir compte du sexe, en vue de leur asservissement virtuel, ou de leur cession ;
 - (c) toutes formes de gages ou réduction de personnes a la servitude pour dettes ou toutes autres raisons...[et]
4. système de travaux forces, publiques ou privées, payes ou bénévoles³⁹

Le premier article de la Convention de 1926⁴⁰ qui en découlait définissait l'esclavage. Cette définition reste la définition fondatrice aujourd'hui, et elle influe la plupart des arguments juridiques concernant l'esclavage. Cette définition a été réexaminée au niveau international à maintes reprises, notamment par le Comité préparatoire sur l'établissement d'une cour pénale internationale en 1996, qui a voté de ne pas modifier cette définition. Le premier article déclare que:

1. L'esclavage est l'état ou condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux;
2. La traite des esclaves comprend tout acte de capture, d'acquisition ou de cession d'un individu en vue de la réduire en esclavage; tout acte d'acquisition d'un esclave en vue de le vendre ou de l'échanger; tout acte de cession par vente ou échange d'un esclave acquis en vue d'être vendu ou

³⁵ Declaration of the Eight Courts Relative to the Universal Abolition of the Slave Trade (adopted 8 February 1815) 63 CTS 473.

³⁶ Davis Weissbrodt and Anti-Slavery International, 'Abolishing Slavery and its Contemporary Forms' (HR/PUB/02/4, Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights 2002) <<https://www.ohchr.org/documents/publications/slaveryen.pdf>> accessed 25 August 2019.

³⁷ Davis Weissbrodt and Anti-Slavery International, 'Abolishing Slavery and its Contemporary Forms' (HR/PUB/02/4, Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights 2002) <<https://www.ohchr.org/documents/publications/slaveryen.pdf>> accessed 25 August 2019, 3.

³⁸ Slavery, Servitude, Forced Labour and Similar Institutions and Practices Convention (adopted 25 September 1926, entered into force 09 March July 1927) (1926 Slavery Convention) 212 UNTS 17.

³⁹ Report of the Temporary Slavery Commission to the Council of the League of Nations (A.17.1924.VI.B), 1924, quoted in "The suppression of slavery" (Memorandum submitted by the Secretary-General to the Ad Hoc Committee on Slavery), United Nations document ST/SPA/4 (1951), para 22.

⁴⁰ Slavery, Servitude, Forced Labour and Similar Institutions and Practices Convention (adopted 25 September 1926, entered into force 09 March July 1927) (1926 Slavery Convention) 212 UNTS 17.

échangé, ainsi que, en général, tout acte de commerce ou de transport d'esclaves.

Ensuite, La Convention sur le Travail Forcé 1930⁴¹ a défini le travail forcé de la façon suivante: 'tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré'. Suite à la création de l'ONU, la Convention supplémentaire de 1956 relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage a été rédigée et compte aujourd'hui 124 états parties.⁴² Cette convention supplémentaire oblige les états qui l'ont signée à abolir les pratiques qui réduisent une personne à un 'état de servitude', qui comprend:

- a) La servitude pour dettes, c'est-à-dire l'état ou la condition résultant du fait qu'un débiteur s'est engagé à fournir en garantie d'une dette ses services personnels ou ceux de quelqu'un sur lequel il a autorité, si la valeur équitable de ces services n'est pas affectée à la liquidation de la dette ou si la durée de ces services n'est pas limitée ni leur caractère défini;
- b) Le servage, c'est-à-dire la condition de quiconque est tenu par la loi, la coutume ou un accord, de vivre et de travailler sur une terre appartenant à une autre personne et de fournir à cette autre personne, contre rémunération ou gratuitement, certains services déterminés, sans pouvoir changer sa condition;
- c) Toute institution ou pratique en vertu de laquelle :
 - i) Une femme est, sans qu'elle ait le droit de refuser, promise ou donnée en mariage moyennant une contrepartie en espèces ou en nature versée à ses parents, à son tuteur, à sa famille ou à toute autre personne ou tout autre groupe de personnes;
 - ii) Le mari d'une femme, la famille ou le clan de celui-ci ont le droit de la céder à un tiers, à titre onéreux ou autrement;
 - iii) La femme peut, à la mort de son mari, être transmise par succession à une autre personne;
- d) Toute institution ou pratique en vertu de laquelle un enfant ou un adolescent de moins de dix-huit ans est remis, soit par ses parents ou par l'un d'eux, soit par son tuteur, à un tiers, contre paiement ou non, en vue de l'exploitation de la personne, ou du travail dudit enfant ou adolescent.

Le 'Global Slavery Index' a examiné la prévalence de l'esclavage moderne ainsi que la réponse des gouvernements à ce problème. À cet effet, il constate que l'esclavage moderne 'couvre un ensemble de concepts juridiques spécifiques, le travail forcé, la servitude pour dettes, le mariage forcé, l'esclavage et des pratiques analogues à l'esclavage, et le trafic humain y inclus'.⁴³ De même, il considère l'esclavage moderne un terme général qui 'se concentre sur des points communs à travers ces notions juridiques', mais il comprend aussi

⁴¹ ILO Forced Labour Convention (No. 29) (adopted 28 June 1930, entered into force 01 May 1932) 39 UNTS 55.

⁴² Supplementary Convention on the Abolition of Slavery, the Slave Trade, and Institutions and Practices Similar to Slavery (adopted 30 April 1956, entered into force 30 April 1957) 266 UNTS 3.

⁴³ 2018 Methodology: Overview' (Global Slavery Index)

<<https://www.globallslaveryindex.org/2018/methodology/overview/>> accessed 25 August 2019.

des situations de'exploitation d'une personne qui 'ne peut pas refuser ou quitter à cause des menaces, de la violence, de la contrainte, de la tromperie ou de l'abus de pouvoir'.⁴⁴

Un autre accord international important concernant la définition de l'esclavage est le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale.⁴⁵ L'article 7(2)(c) caractérise 'réduction en esclavage' comme un crime contre l'humanité.⁴⁶ Avant l'établissement de la CPI, le Tribunal International Pénal pour l'ex-Yougoslavie avait pris une vue élargie de l'esclavage. Dans l'affaire *Kunarac*, le Tribunal a jugé que 'le contrôle et la propriété' sont parmi les éléments de l'esclavage et ce dernier pourrait comprendre le travail forcé.⁴⁷ Il a jugé aussi que 'un autre élément à prendre en compte pour déterminer s'il y a eu réduction en esclavage est la durée pendant laquelle se seraient exercés les attributs du droit de propriété, mais l'importance qu'on lui attribuera dans un cas donné dépendra des autres signes révélateurs de la réduction en esclavage'.

La législation dérivée de la CPI, *Les Eléments des Crimes*,⁴⁸ traite aussi la notion de la 'réduction en servitude'. Ce document spécifie les critères que 'l'auteur a exercé l'un quelconque ou l'ensemble des pouvoirs liés au droit de propriété sur une ou plusieurs personnes, par exemple en achetant, vendant, prêtant ou troquant ladite ou lesdites personnes, ou en leur imposant une privation de liberté similaire'.⁴⁹ La note de bas de page sous cette article clarifie que 'une telle privation de liberté peut, dans certaines circonstances, inclure l'assujettissement à des travaux forcés ou d'autres moyens de réduire une personne à l'état de servitude, tel qu'il est défini dans la Convention supplémentaire de 1956 relative à l'abolition de l'esclavage'.⁵⁰

Dans une décision récente, la Chambre Préliminaire de la CPI a trouvé que l'enlèvement des civils d'un camp et les obligeant à transporter des marchandises suffisait pour constituer l'exercice 'l'un quelconque ou l'ensemble des pouvoirs liés au droit de propriété sur les personnes enlevés, y inclus une privation de leur liberté et une réduction à l'état de servitude'.⁵¹ Cela pourrait signifier une volonté de la part de la CPI d'interpréter le crime de 'réduction en esclavage' de façon large, conforme à l'approche adoptée par le Tribunal International Pénal pour l'ex-Yougoslavie.

La législation de l'Union Européenne se place plus sur la langue du trafic humain. L'article 8 de la Directive 2011/36/EU concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes déclare que:

⁴⁴ '2018 Methodology: Overview' (Global Slavery Index)

<<https://www.globallslaveryindex.org/2018/methodology/overview/>> accessed 25 August 2019: the US Department of State similarly refers to it as an umbrella term; see Christopher Ashley Ford, 'What Are The Alternatives For American Policy In The Aftermath Of The JCPOA? Remarks: [Bureau Of International Security And Nonproliferation](#)' (US Department of State, 11 June 2018) <<https://www.state.gov/j/tip/what/>> accessed 25 August 2019.

⁴⁵ Rome Statue of the International Criminal Court (adopted 17 July 1998, entered into force 01 July 2002) 2187 UNTS 3.

⁴⁶ Aux fins du présent Statut, on entend par "crime contre l'humanité" l'un des actes suivants, commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique dirigée contre une population civile et ayant connaissance de l'attaque:... c) Asservissement; ... G) Viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable; ...

⁴⁷ Prosecutor v Kunarac, Case No.IT-96-23 & IT-96-23/1-T, Judgment ¶¶ 193-194 (February 22 2001)

⁴⁸ International Criminal Court, Elements of a Crime (International Criminal Court 2013) <<https://www.icc-cpi.int/resource-library/Documents/ElementsOfCrimesEng.pdf>> accessed 25 August 2019.

⁴⁹ International Criminal Court, Elements of a Crime (International Criminal Court 2013) <<https://www.icc-cpi.int/resource-library/Documents/ElementsOfCrimesEng.pdf>> accessed 25 August 2019, Article 7(1)(c).

⁵⁰ Douglas Guilfoyle, *International Criminal Law* (OUP 2016) 252.

⁵¹ Prosecutor v Dominic Ongwen, Case No.ICC-02/04-01/15, Decision on the confirmation of charges against Dominic Ongwen ¶¶ 48 (March 23 2016).

Les États membres prennent, dans le respect des principes fondamentaux de leur système juridique, les mesures nécessaires pour veiller à ce que les autorités nationales compétentes aient le pouvoir de ne pas poursuivre les victimes de la traite des êtres humains et de ne pas leur infliger de sanctions pour avoir pris part à des activités criminelles auxquelles elles ont été contraintes en conséquence directe du fait d'avoir fait l'objet de l'un des actes visés à l'article 2.⁵²

L'article 2(1) énonce que les types de comportement suivants sont interdites:

Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, y compris l'échange ou le transfert du contrôle exercé sur ces personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, à des fins d'exploitation.⁵³

Il existe d'autres conventions spécifiques qui abordent la question du trafic humain, tel que la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.⁵⁴ Le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) est un organe établi sous l'article 36 de la Convention pour contrôler les efforts déployés par les états membres pour mettre en vigueur la Convention. Des autres Conventions interdisent explicitement l'esclavage et le travail forcé. Par exemple, l'article 8 de la pacte internationale sur les droits civils et politiques⁵⁵ prévoit que:

1. Nul ne sera tenu en esclavage; l'esclavage et la traite des esclaves, sous toutes leurs formes, sont interdits.
2. Nul ne sera tenu en servitude.

La Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne⁵⁶ prévoit sous l'article 5 également que:

1. Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude.
2. Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire.
3. La traite des êtres humains est interdite.

La Convention Européenne des Droits de l'Homme,⁵⁷ adoptée au lendemain de crimes atroces, y compris l'esclavagisme, perpétrés durant la Deuxième Guerre Mondiale, est

⁵² Council Directive 2011/36/EU on preventing and combating trafficking in human beings and protecting its victims, and replacing Council Framework Decision 2002/629/JHA [2011] L101/1.

⁵³ *ibid.*

⁵⁴ Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings (adopted 03 May 2005, entered into force 01 February 2008) CETS 197. L'article 4 définit la traite des êtres humains comme 'le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, au moyen de la menace ou de l'emploi de la force ou d'autres formes de contrainte, d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus de pouvoir ou d'une position de vulnérabilité ou de l'octroi ou du versement de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant le contrôle sur une autre personne, à des fins d'exploitation. L'exploitation comprend au minimum l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou des pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. "

⁵⁵ International Covenant on Civil and Political Rights (adopted 16 December 1966, entered into force 23 March 1976) 999 UNTS 171 (ICCPR).

⁵⁶ Charter of Fundamental Rights of the European Union [2012] OJ C326/02.

aujourd'hui une source importante quant à la définition de l'esclavage. L'article 4 énonce que:

1. Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude.
2. Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire.
3. N'est pas considéré comme 'travail forcé ou obligatoire' au sens du présent article:
 - a. tout travail requis normalement d'une personne soumise à la détention dans les conditions prévues par l'article 5 de la présente Convention, ou durant sa mise en liberté conditionnelle;
 - b. tout service de caractère militaire ou, dans le cas d'objecteurs de conscience dans les pays où l'objection de conscience est reconnue comme légitime, à un autre service à la place du service militaire obligatoire;
 - c. tout service requis dans le cas de crises ou de calamités qui menacent la vie ou le bien-être de la communauté;
 - d. tout travail ou service formant partie des obligations civiques normales.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme a considéré cet article plusieurs fois, notamment dans l'affaire *Siliadin c La France*.⁵⁸ Bien que la victime était travailleuse domestique à Paris depuis de nombreuses années et qui avait été privée de son passeport, la Cour a jugé qu'il ne ressort pas du dossier qu'elle ait été tenue en esclavage au sens propre, c'est-à-dire que les époux B. aient exercé sur elle, juridiquement, un véritable droit de propriété, la réduisant à l'état d'"objet".⁵⁹ Pourtant, la Cour a décidé que la France était en violation de l'article 4 de la Convention, ainsi qu'en violation de ses obligations positives sous la Convention.

Dans l'affaire plus récente de *Chowdury c la Grèce*,⁶⁰ il s'agissait d'un groupe de 42 hommes bangladais qui avaient travaillé sur une fraiserie dans le sud de la Grèce, où ils n'avaient aucun permis de travail et avaient été obligés de travailler jusqu'à 12 heures par jour. Ils étaient supervisés par des gardes armés et connaissaient des conditions de vie précaires. Ils n'étaient pas rémunérés, et étaient promis un salaire que s'ils continuaient à travailler. En avril 2013, un garde armé a ouvert le feu sur un groupe de travailleurs exigeant un salaire, un acte qui en avait blessé 30. Les autorités Grecques n'avaient pris aucune mesure alors qu'elles connaissaient les conditions pénibles sur les fraiseries du sud du pays. La Cour Européenne a jugé qu'une restriction sur le mouvement des personnes n'était pas une composante essentielle du travail forcé ou du trafic humain. La Cour a classifié la situation des travailleurs comme un cas de trafic humain en vue de travail forcé au lieu de servitude, et elle a jugé qu'il y avait violation de l'article 4(2) 'en raison du manquement de l'Etat défendeur de remplir ses obligations positives résultant de cette disposition, à savoir, les obligations de prévenir la situation litigieuse de traite des êtres humains, de protéger les victimes, d'enquêter efficacement sur les infractions commises et de sanctionner les responsables de la traite'.⁶¹

Ainsi que certaines conventions des droits de l'homme qui interdit l'esclavage et le travail forcé, la Cour International de Justice a identifié la protection contre l'esclavage comme

⁵⁷ Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms (European Convention on Human Rights, as amended) (ECHR),

⁵⁸ *Siliadin c La France* App No [73316/01](#) (CEDH, 26 Juillet 2005).

⁵⁹ *Siliadin c La France* App No [73316/01](#) (CEDH, 26 Juillet 2005), para 122

⁶⁰ *Chowdury c la Grèce* App No 21884/15 (CEDH 30 Mars 2017).

⁶¹ *Chowdury c la Grèce* App No 21884/15 (CEDH 30 Mars 2017), para 128.

une obligation ‘erga omnes découlant de droit des droits de l’homme’.⁶² On désigne l’esclavage également comme une norme de *jus cogens* – cela est un fait qui a suscité certains à déconseiller l’utilisation de l’expression dans un contexte moderne, comme nous le verrons dans la troisième partie.

L’esclavage dans la législation domestique

L’Irlande

En Irlande, il n'existe pas d'acte spécifique consacré à l'esclavage moderne, mais la loi de 2008, the Criminal Law (Human Trafficking) Act 2008, et la loi de 2013, the Criminal Law (Human Trafficking) (Amendment) Act 2013 régissent ce domaine. Dans les termes de l'article 1 de la loi de 2013, le travail forcé est défini comme ‘un travail ou un service exigé d'une personne sous la menace d'une peine et pour lequel la personne ne s'est pas offerte de son plein gré’, conformément à la définition énoncée dans la convention sur le travail forcé.⁶³ L'expression ‘exploitation par le travail’ est définie dans le même article comme soumettant une personne à un travail forcé, obligeant une personne à rendre des services à une autre personne, ou ‘rendant la personne en esclave ou la soumettant à la servitude ou à une condition ou à un État similaire’. La loi de 2008 interdit la traite des adultes et des enfants, ainsi que la traite d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle. En outre, la loi de 2017, the Criminal Law (Sexual Offences) Act 2017, a modifié la loi de 2008; et prévoit maintenant, dans la section 5 que:

Une personne qui paye, donne, offre ou promet de payer ou de donner à une personne (y compris la personne victime de la traite) de l'argent ou toute autre forme de rémunération ou de contrepartie aux fins de la prostitution d'une personne victime de la traite est coupable d'un délit.

D'autres lois visent à minimiser le risque d'exploitation des travailleurs dans le respect des droits fondamentaux du travail. The Payment of Wages Act 1991 définit les modes de paiement des salaires légalement acceptables, prévoit le droit à une déclaration écrite des salaires et à la protection contre la retenue illégale de ceux-ci. The National Minimum Wage Act 2000 autorise les ordonnances à fixer et à modifier le salaire minimum national des employés. Depuis le 1er janvier 2019, le salaire minimum a été fixé par l'Ordonnance sur le salaire minimum national de 2018 à 9,80 euros.⁶⁴ Les droits aux congés annuels sont définis dans la loi de 1997, the Organisation of Working Time Act 1997. En vertu de la loi de 1994, the Terms of Employment (Information) Act 1994, les employés doivent être informés des conditions de leur emploi et stipulent que cela doit se faire par un contrat de travail écrit. La loi de 1973, the Minimum Notice and Terms of Employment Act 1973, traite de la notification - le délai de préavis qu'un employé doit donner à son employeur et spécifie les circonstances dans lesquelles il n'est pas nécessaire de donner un préavis. Les employeurs ont également la responsabilité de traiter les plaintes d'intimidation et de harcèlement formulées par leurs employés, et les employeurs ont le devoir de prendre les mesures nécessaires pour protéger leurs employés. En common law et en vertu de la loi de 2005, the Safety, Health and Welfare at Work Act 2005, l'employeur a le devoir de prendre les mesures raisonnables pour éviter toute lésion mentale résultant du harcèlement ou de l'intimidation d'autres employés s'ils le savent ou s'ils auraient dû savoir que cela se produisait sur le lieu de travail.

⁶² Barcelona Traction, Light and Power Co, Ltd (Belgium v Spain) [1970] ICJ Rep 3, 32

⁶³ ILO Forced Labour Convention (No. 29) (adopted 28 June 1930, entered into force 01 May 1932) 39 UNTS 55.

⁶⁴ National Minimum Wage Order 2018, SI 2018/402.

Malgré ces protections juridiques, des préoccupations demeurent. Le GRETA note qu'en Irlande, les employés de maison et les soignants sont particulièrement vulnérables à l'exploitation.⁶⁵ En 2015, le 'Migrant Rights Center Ireland' a examiné ce secteur et en particulier la situation des travailleurs migrants. Son rapport a montré que les mauvaises conditions de travail, le manque de réglementation et les préoccupations concernant la qualité des soins étaient un problème, de même que le recrutement de jeunes au pair dans le travail domestique.⁶⁶ D'autres pays ont déjà introduit des réglementations dans ce domaine, notamment la Belgique, la France, l'Irlande, la Suisse et le Royaume-Uni.

Les personnes victimes de la traite à destination de l'Irlande peuvent également être exposées à l'exploitation de leurs trafiquants, qui peuvent les contraindre à se livrer à des activités illégales pour rembourser leurs dettes. La législation européenne oblige l'Irlande à prendre des mesures spéciales pour protéger les victimes de la traite des êtres humains. La directive de l'UE de 2011⁶⁷ sur la traite des êtres humains a été examinée par the High Court of Ireland dans l'affaire *Win Lin v Governor of Cloverhill*.⁶⁸ Dans cette affaire, l'accusé, un ressortissant chinois, a affirmé qu'il était victime de la traite des êtres humains et n'aurait pas dû être poursuivi pour certaines infractions liées à la drogue après avoir été appréhendé dans une serre de cannabis. La Cour a accepté les témoignages de policiers que l'accusé n'avait pas été victime de la traite. L'accusé ne pouvait donc pas se prévaloir de l'article 8 de la directive de 2011 qui dispose que les États membres 'prennent les mesures nécessaires pour que les autorités nationales compétentes aient le droit de ne pas engager de poursuites ni d'imposer de sanctions' aux victimes de la traite des êtres humains pour les infractions pénales 'qu'ils ont été obligés de s'engager en conséquence directe' du fait que la personne faisait l'objet de la traite. Hogan J a déclaré que l'article 8 ne crée pas un droit absolu de ne pas être poursuivi, mais garantit 'tout au plus' que les procureurs des États membres 'ont le droit de stipuler qu'aucune poursuite ne sera intentée' lorsqu'une victime de la traite a été forcée à commettre des crimes résultant directement de la traite.⁶⁹

En termes de portée de la protection offerte, Hogan J a déclaré:

Cependant, il est essentiel que l'accusé soit victime de la traite et qu'il y ait un lien réel et substantiel entre le statut du demandeur en tant que victime de la traite et les crimes qui ont réellement été commis. Si, par exemple, il avait été établi que M. Lin avait été introduit clandestinement dans l'État et contraint de travailler dans la serre, il était évident que le directeur des poursuites pénales aurait certainement dû prendre en considération à savoir s'il aurait dû y avoir une poursuite en premier lieu. Même s'il y en avait eu, la décision de la Cour d'appel anglaise... dans l'affaire *R v L* [2013] EWCA Crim 991 montre que, dans de telles circonstances, les tribunaux sont plus que disposés à juger que la poursuite a constitué un abus de procédure.⁷⁰

⁶⁵ Group of Experts on Action against Trafficking in Human Beings, '7th report on GRETA'S general activities' (Council of Europe 2018) <<https://rm.coe.int/greta-2018-1-7gr-en/16807af20e>> accessed 25 August 2019, 49.

⁶⁶ 'Migrant Workers in the Home Care Sector: Preparing for the Elder Boom in Ireland' (Migrant Rights Centre Ireland) <<http://www.mrci.ie/wp-content/uploads/2015/09/Migrant-Workers-in-the-Home-Care-Sector-Preparing-for-the-Elder-Boom-in-Ireland.pdf>> accessed 12 September 2019.

⁶⁷ Council Directive 2011/36/EU on preventing and combating trafficking in human beings and protecting its victims, and replacing Council Framework Decision 2002/629/JHA [2011] L101/1.

⁶⁸ [2014] 1 IR 134 (HC)

⁶⁹ [2014] 1 IR 134 (HC) [55].

⁷⁰ [2014] 1 IR 134 (HC) [57].

Dans l'affaire *Hussein v The Labour Court*,⁷¹ un employé et un employeur étaient tous les deux de nationalité pakistanaise. Le requérant exploitait un restaurant à Dublin et avait recruté un homme, le réceptionniste, pour venir travailler en tant que chef dans le restaurant en 2002. L'employé a déclaré qu'il avait été exploité par le requérant dès son arrivée en Irlande et avait finalement démissionné en 2009. En 2010, il a porté les trois plaintes suivantes devant le Commissaire aux droits:

1. qu'il n'avait jamais reçu de conditions d'emploi écrites, comme l'exige l'article 3 de la loi de 1994 sur les conditions d'emploi (Information),
2. que son employeur n'avait pas prévu les congés annuels ni pris de pause, et l'avait obligé à travailler plus de 48 heures par semaine, en violation des dispositions de la loi de 1997 sur l'organisation du temps de travail, et
3. que l'employeur ne lui a pas versé le salaire minimum national prévu par la loi de 2000 sur le salaire minimum national.

L'employé a déclaré, par exemple, qu'il était obligé de travailler sept jours sur sept et qu'il n'était payé qu'une somme en effet d'argent de poche, sans congés autres qu'un mois non payé en 2009. En 2011, le commissaire aux droits de l'homme a pris une décision en faveur de la partie concernant les trois réclamations et lui a alloué des indemnités contre le demandeur. Cela n'a pas été payé et l'employé a porté l'affaire devant le tribunal du travail pour faire appliquer la sentence. Le requérant fut condamné à verser deux sommes totalisant plus de 90 000 euros à la partie responsable de la notification. La Cour suprême a estimé que le tribunal du travail n'avait pas commis d'erreur de droit en décidant d'attribuer les deux sommes à l'ancien employé.

Les abus signalés de travailleurs migrants à bord de navires de pêche irlandais sont un autre sujet de préoccupation ces derniers temps. En février 2016, le programme de travail atypique pour les pêcheurs en mer a été lancé. Il prévoyait que les employés seraient au minimum assurés du salaire minimum national et des conditions légales conformément au droit national, les employeurs étant également tenus de fournir un contrat de travail juridiquement contraignant. Dans l'affaire de *International Transport Workers' Federation v Minister for Justice and Equality*,⁷² the High Court a rejeté une demande d'injonction interlocutoire imposant au ministre de modifier le régime atypique en attendant le résultat de la procédure. Les demanderesses ont fait valoir qu'en obligeant un employé à rester lié avec un employeur particulier ou à être employé sur un navire particulier, ce régime contribuait:

à un risque réel et immédiat de traite et d'exploitation grave du travail de pêcheurs migrants, malgré la disponibilité, l'existence et la poursuite continue de mesures d'exécution par les accusés ou en leur nom pour lutter contre la traite des êtres humains et le non-respect des règles en matière de travail, de santé et de sécurité lois.⁷³

La demanderesse a également souligné que, au moment de la procédure, la police enquêtait pour déterminer si quinze anciens participants au régime atypique avaient fait l'objet d'un trafic. La Cour a noté que les problèmes signalés concernant le programme de travail atypique avaient été exposés dans un certain nombre de rapports, notamment ceux du

⁷¹ [2016] 1 IR 180 (SC).

⁷² [2018] IEHC 695

⁷³ [2018] IEHC 695, [4].

GRETA et du Migrant Rights Centre.⁷⁴ À la lumière de ces préoccupations, le Gouvernement irlandais a passé un accord sur l'immigration avec la Fédération Internationale des Ouvriers du Transport selon lequel les travailleurs de la pêche qui ne font pas partie de l'EEE ne seraient plus liés à des employeurs et pourraient maintenant quitter un bateau pour trouver un autre emploi sans craindre des expulsions. En outre, les employeurs ne peuvent plus déduire les frais de permis des salaires des travailleurs et le gouvernement s'est engagé à introduire des réformes pour améliorer la réglementation en matière de rémunération, de durée du travail, d'heures de repos et d'effectifs en sécurité. Le gouvernement s'est également engagé à permettre aux travailleurs exploités de réclamer une indemnisation ainsi que des salaires impayés.⁷⁵ Les efforts du gouvernement irlandais pour lutter contre les pratiques d'esclavage contemporaines ont été critiqués par le département d'État américain.⁷⁶ En 2018, le rapport sur la traite des personnes a relégué l'Irlande à un classement de niveau 2. Ce classement est le même que celui attribué à des pays tels que l'Inde, le Népal et le Mexique, l'Irlande étant le seul pays d'Europe occidentale à ne pas avoir été classé au niveau 1. Le rapport critique vivement la prévalence du travail forcé dans le secteur irlandais de la pêche. Les poursuites engagées par l'État contre des hommes vietnamiens et chinois pour culture du cannabis en dépit des preuves selon lesquelles ils auraient été victimes de l'esclavage moderne sont aussi fortement critiquées. Le rapport a fourni des recommandations pour améliorer le régime irlandais contre l'esclavage.⁷⁷

D'autres pays ont introduit une législation qui vise explicitement à lutter contre l'esclavage moderne. Ces mesures sont considérées comme relativement efficaces par la communauté internationale et nous allons en considérer quelques-unes.

Le Royaume Uni

La sécurité d'emploi est prévue par législation. The Employment Rights Act 1996 traite aussi la protection des salaires, des congés, et des rémunérations. Le salaire minimum au Royaume Uni dépend de l'âge du salarié. À partir d'Avril 2019, le salaire minimum est à £8.21 pour les salariés de plus de 25 ans, à £7.70 pour les 21-24 ans, £6.15 pour les 18 - 20 ans, £4.35 pour ceux qui ont moins de 18 ans et £3.90 pour les apprentis.

Au même titre que la législation générale sur l'emploi, the Modern Slavery Act 2015 était parmi les premiers actes juridiques du monde tentant de faire face d'une manière spécifique au problème de l'esclavage au 21ème siècle, et le premier en son genre en Europe. Landau et Marshall remarque que 'l'effort global de s'attaquer à l'esclavage a été renforcé' grâce à l'adoption de cet acte.⁷⁸ L'utilisation de l'expression 'esclavage moderne' dans l'acte est très importante. Selon la recherche menée par le Home Office du Royaume Uni, il y a entre

⁷⁴ Group of Experts on Action Against Trafficking in Human Beings, 'Report concerning the implementation of the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings by Ireland (Greta(2017)28, Council of Europe 2017) <<https://rm.coe.int/greta-2017-28-fgr-irl-en/168074b426>> accessed 25 August 2019; Joint Oireachtas Committee on Business Enterprise and Innovation, *The situation of non-EEA crew in the Irish Fishing Fleet under the Atypical Worker Permission Scheme* (032 BEI 008,2017); Migrant Rights Centre Ireland 'Left High and Dry: The Exploitation of Migrant Workers in the Irish Fishing Industry' (Migrant Rights Centre Ireland 2017) <<https://www.mrci.ie/wp-content/uploads/2017/12/MRCI-FISHER-REPORT-Dec-2017-2KB.pdf>> accessed 25 August 2019.

⁷⁵ Felicity Lawrence and Ella McSweeney, 'Non-EEA Migrants on Irish trawlers gain new immigration rights' (The Guardian, 22 April 2019) <<https://www.theguardian.com/world/2019/apr/22/non-eea-migrants-on-irish-trawlers-gain-new-immigration-rights>> accessed 25 August 2019.

⁷⁶ <https://www.state.gov/documents/organization/282798.pdf>.

⁷⁷ <<<https://www.state.gov/documents/organization/282798.pdf>>>, at 235.

⁷⁸ Ingrid Landau and Shelley Marshall, 'Should Australia be Embracing the Modern Slavery Model of Regulation' (2018) 46 Federal Law Review 313 at 319.

10,000 et 13,000 victimes possibles de l'esclavage moderne dans le pays.⁷⁹ GRETA a aussi estimé qu'en 2015, la police de Londres a reçu 75 signalements de servitude domestique, dont 10 portaient sur des ménages diplomatiques.⁸⁰ En 2018, le National Crime Agency du Royaume Uni a communiqué qu'il avait reçu des renvois concernant 6,993 victimes potentielles de l'esclavage moderne.⁸¹

The Modern Slavery Act 2015 clarifie les lois existantes, il renforce les offenses préexistantes dans le domaine de l'esclavage et de la traite humaine, et il accroit la peine maximale pour les infractions les plus graves de 14 années en prison à la réclusion perpétuelle, et ceux qui ont une condamnation antérieure pour une infraction violente ou sexuelle seront condamnés automatiquement à la réclusion à la perpétuité. L'acte prévoit aussi des nouvelles ordonnances dans le domaine de la prévention de la traite des êtres humains et de l'esclavage. Il établit un nouveau bureau pour le nouvellement créé Independent Anti-Slavery Commissioner. L'Acte de 2015 exige aussi que les entreprises à partir d'une certaine taille doivent préparer un 'bilan sur l'esclavage et le trafic humain' pour chaque exercice, sous la partie de l'acte concernant les chaînes d'approvisionnement. Cela implique que les entreprises précisent les mesures adoptées pour assurer que l'esclavage n'existe pas au sein de n'importe quel aspect de l'entreprise. En 2018, cependant, the Home Office a critiqué plusieurs entreprises pour manquement à leurs obligations juridiques sous l'acte:

The Home Office contacte directement les directeurs généraux de 17,000 entreprises pour leur demander de divulguer l'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement, ou de risquer une violation de la loi...En ce moment, on estime que 60% des entreprises ont publié un bilan. Bien qu'il y ait des exemples de bonnes pratiques, certains d'entre-eux sont de faible qualité, ou ne satisfont pas aux exigences minimales de l'acte.⁸²

La France

Ainsi qu'étant liés aux directives de l'UE, elle a aussi introduit la législation domestique sur les questions de l'esclavage et du trafic humain. L'article 225-4-1 du Code Pénal criminalise la traite des êtres humains, laquelle est définie comme 'le fait, en échange d'une rémunération ou de tout autre avantage ou d'une promesse de rémunération ou d'avantage, de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir, pour la mettre à sa disposition ou à la disposition d'un tiers'. La loi numéro 2013-711 du 5 août 2013 met le droit français en conformité avec les obligations sous le droit européen et international. L'article 225-14-1 du Code Pénal définit le travail forcé comme 'le fait, par la violence ou la menace, de contraindre une personne à effectuer un travail sans rétribution

⁷⁹ Kevin Bales, Olivia Hesketh and Bernard Silverman 'Modern slavery in the UK: How many victims?' (2015) 12(3) *Significance* 16.

⁸⁰ Group of Experts on Action Against Trafficking in Human Beings, 'Report concerning the implementation of the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings by the United Kingdom (Greta(2016)21, Council of Europe 2016) <<https://rm.coe.int/16806abdc>> accessed 25 August 2019, 27. Austria is another example of a country which has implemented safeguards against trafficking of private domestic staff in diplomatic households, see further European Commission, 'Together Against Trafficking in Human Beings: Austria – 3. Implementation of Anti-Trafficking Policy' (European Commission) <https://ec.europa.eu/anti-trafficking/member-states/austria-3-implementation-anti-trafficking-policy_en> accessed 25 August 2019.

⁸¹ National Crime Agency, 'National Referral Mechanism Statistics - End of Year Summary 2018' (National Crime Agency, 20 March 2019) <<https://nationalcrimeagency.gov.uk/who-we-are/publications/282-national-referral-mechanism-statistics-end-of-year-summary-2018/file>> accessed 25 August 2019.

⁸² 'Home Office tells business: open up on modern slavery or face further action' (GOV.UK, 18 October 2018) <<https://www.gov.uk/government/news/home-office-tells-business-open-up-on-modern-slavery-or-face-further-action>> accessed 25 August 2019.

ou en échange d'une rétribution manifestement sans rapport avec l'importance du travail accompli'. La loi 2016-444 du 13 avril 2016 fournit des ressources supplémentaires pour les victimes du trafic sexuel en France.

L'Australie

L'article 270 de the Australian Criminal Code Act 1995 incrimine intentionnellement:

- (a) possède un esclave ou exerce sur lui un des autres pouvoirs liés au droit de propriété; ou
- (b) se livre au commerce d'esclaves; ou
- (c) conclut une transaction commerciale impliquant un esclave; ou
- (d) exerce un contrôle ou une direction sur, ou fournit un financement pour:
 - (i) tout acte de commerce d'esclaves; ou
 - (ii) toute transaction commerciale impliquant un esclave;
 est coupable d'une infraction.⁸³

La peine maximale est de 25 ans d'emprisonnement. L'esclavage est défini dans la loi comme 'la condition d'une personne sur laquelle s'exercent l'un ou l'autre des pouvoirs attachés au droit de propriété, y compris dans les cas où une telle condition résulte d'une dette ou d'un contrat contracté par la personne'.⁸⁴ La servitude à des fins sexuelles est également criminalisée en vertu de la loi.⁸⁵

Dans l'affaire *R v Tang*,⁸⁶ une femme a été déclarée coupable de cinq chefs d'accusation de possession d'esclaves et de cinq autres d'utilisation d'esclaves, cinq femmes thaïlandaises utilisées comme travailleuses du sexe dans une maison close en 2002 et 2003. Cette affaire était la première condamnation pénale pour esclavage sous le Code Pénal. Les femmes, qui avaient travaillé dans l'industrie du sexe en Thaïlande, s'étaient rendues volontairement en Australie pour travailler comme travailleuses du sexe. Elles ont été escortées pendant leur vol et, à leur arrivée, ont été 'considérées comme appartenant à ceux qui ont procuré [leur] passage', une somme de 20 000 dollars australiens ayant été utilisée pour 'acheter' chaque femme. Les femmes ont été informées qu'elles devaient rembourser une dette de 45 000 dollars (montant qui comprenait le prix d'achat de 20 000 dollars, plus les frais de transport aérien et les frais de subsistance tout en réglant la dette). Pour ce faire, elles devaient travailler six jours par semaine et gagner 50 dollars par client. La juge de première instance a souligné que les femmes étaient vulnérables à leur arrivée en Australie car elles ne parlaient pas l'anglais, avaient peu d'argent, ne connaissaient personne et n'étaient pas informées des conditions de leur dette ou de ce à quoi elles pouvaient s'attendre concernant leur qualité de vie. Elles étaient tenues de rester cachées afin d'éviter les autorités de l'immigration, tandis que leurs passeports et leurs billets de retour étaient conservés par l'accusé. La Haute Cour d'Australie a toutefois pris note des conclusions du juge du procès selon lesquelles les cinq femmes 'étaient bien approvisionnées, nourries et fournies' et 'ne devaient pas être enfermées', bien qu'elles soient 'effectivement limitées aux locaux'. Lorsque les femmes ont payé leur dette, elles ne sont plus soumises à des restrictions car leurs passeports et leurs billets leur sont restitués et elles contrôlent leurs heures de travail. La Cour d'appel de Victoria jugea que les instructions du juge au jury

⁸³ Section 270.3.

⁸⁴ Section 270.1.

⁸⁵ Section 270.6.

⁸⁶ [2008] HCA 39 (Austral.).

étaient insuffisantes, annula les déclarations de culpabilité et ordonna un nouveau procès de l'accusé. L'accusation a reçu l'autorisation spéciale de faire appel devant la Haute Cour. L'accusé s'est vu accorder une autorisation spéciale d'interjeter appel incident sur le sens et la constitutionnalité de l'alinéa 270.3 (1)(a) du Code criminel. La High Court a infirmé la décision de la Cour d'appel et rejeté l'appel de l'accusé sur le sens et la validité de la loi. L'affaire a été renvoyée à la Cour d'appel de Victoria pour examiner la sentence et la peine de l'accusé a été réduite de 10 à 9 ans d'emprisonnement, avec une période de non libération conditionnelle de 5 ans.

Comme au Royaume-Uni, l'Australie a récemment adopté une loi dédiée à l'esclavage moderne, the Modern Slavery Act 2018. L'esclavage moderne en vertu du droit australien englobe désormais les infractions prévues par le Code pénal, la traite des êtres humains et les pires formes de travail des enfants.⁸⁷ La partie 2 de la loi prévoit que certaines entités doivent fournir au ministre des déclarations sur l'esclavage moderne, assorties des critères énoncés à l'article 16.⁸⁸

L'utilité de la rhétorique de l'esclavagisme : deux écoles de pensée

Les arguments en faveur de la langue de l'esclavage dans un contexte contemporain

Aujourd'hui, des termes tels que 'esclavage moderne', 'esclavage des temps modernes', 'pratiques analogues à l'esclavage' ou 'formes contemporaines d'esclavage' font désormais partie du langage courant. L'utilisation de l'expression 'esclavage moderne' a été initialement suggérée dans les années 70, mais on l'a largement opposée en faveur de l'expression 'la traite' jusqu'à la fin des années 90. Kevin Bales est l'un des plus fervents partisans de l'utilisation du terme esclavage dans un contexte contemporain. Son texte fondateur sur l'esclavage moderne préconisait l'utilisation du langage de l'esclavage et est largement loué pour avoir inscrit la question de l'esclavage dans l'agenda de la recherche sur les droits de l'homme.⁸⁹ Aujourd'hui, de nombreux gouvernements et ONG utilisent le langage de l'esclavage comme principal descripteur des pratiques d'exploitation. Bien que l'utilisation de ce terme se retrouve principalement dans le monde anglophone, le concept a également été utilisé dans d'autres langues - par exemple, en commémorant le 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage en France, le *Comité Contre l'Esclavage Moderne* a été créé.⁹⁰ Landau et Marshall observent que 'le terme "esclavage moderne" est récent et résulte en grande partie d'une expansion progressive du concept de traite des êtres humains'.⁹¹ Il lui manque donc une 'définition juridique précise'. Ils notent que l'esclavage moderne au 21^e siècle s'est développé en marge des diverses réponses apportées à la lutte contre la traite des êtres humains par le droit pénal et de l'élargissement du concept de traite des êtres humains au travail forcé et à d'autres formes graves d'exploitation du travail, notamment la

⁸⁷ La section 4.

⁸⁸ For example, the statement must 'describe the risks of modern slavery practices in the operations and supply chains of the reporting entity' and 'describe the actions taken by the reporting entity...to assess and address those risks, including due diligence and remediation processes'.

⁸⁹ Kevin Bales, *Disposable People: New Slavery in the Global Economy* (University of California Press 1999).

⁹⁰ 'Actualités' (Le Comité Contre L'Esclavage Moderne) <<http://www.esclavagemoderne.org/>> accessed 25 August 2019.

⁹¹ Ingrid Landau and Shelley Marshall, 'Should Australia be Embracing the Modern Slavery Model of Regulation' (2018) 46 Federal Law Review 313, 316.

traite à des fins sexuelles.⁹² De cette façon, toutes ces questions tombaient sous la définition générale de l'esclavage moderne.⁹³

Il est intéressant de noter que le Bureau international du Travail, considéré comme l'organe le plus compétent en matière d'esclavage moderne, avait l'habitude de choisir le terme 'travail forcé', employant parfois le mot 'servitude' comme synonyme. Cependant, le Bureau a changé de position avec la publication de son rapport de 2017 intitulé 'Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé'⁹⁴ et a commencé à promouvoir l'utilisation de 'l'esclavage moderne' en tant que terme générique désignant toutes les formes de travail exploité survenant aujourd'hui, une position qui a longtemps été entérinée par la Walk Free Foundation.⁹⁵ Comme démontré ci-dessus, cela reflète le langage utilisé dans de nombreux instruments juridiques destinés à lutter contre l'esclavage. Luis CdeBaca, ancien ambassadeur des États-Unis chargé de surveiller et de combattre la traite des personnes, a déclaré que 'vis-à-vis de l'esclavage contemporain, plus de dix années d'initiatives gouvernementales et trans-gouvernementales ont parsemé le dialogue social, qui à son tour a articulé un consensus autour du langage de l'esclavage'.⁹⁶ Comme nous l'avons vu plus haut dans l'analyse des législations nationales et internationales, le langage de l'esclavage a été, dans une certaine mesure, adopté. On a noté que l'approbation par Obama de l'expression en 2012 avait joué un rôle clé dans cette initiative. Lors de la Clinton Global Initiative, il a fait remarquer que:

Je parle de l'injustice, de l'indignation, de la traite des êtres humains, qui il faut appeler par son vrai nom - l'esclavage moderne. Je n'utilise pas ce mot, 'l'esclavage' à la légère. Cela évoque évidemment l'un des chapitres les plus douloureux de l'histoire de notre pays. Mais dans le monde entier, on ne peut nier cette terrible réalité...⁹⁷

La rhétorique du terme esclavage présente de nombreux avantages convaincants. La comparaison de l'esclavage à la traite transatlantique des esclaves présente notamment des avantages. Les appels à l'action formulés dans le langage anti-esclavagiste ont souvent donné le même statut moral élevé que les campagnes historiques précédentes visant à mettre fin à l'esclavage dans les Amériques à cette cause moderne. En s'inspirant des campagnes anti-esclavagistes du XIXe siècle, on peut montrer qu'un exploit apparemment impossible est réalisable avec la bonne stratégie. L'emploi du terme esclavage semble avoir eu pour effet de susciter un intérêt et un investissement accrus dans la lutte contre l'esclavage, le travail forcé, la traite à des fins sexuelles et les autres sous-catégories d'esclavage faisant parties des pires crimes imaginables.⁹⁸ Bravo soutient que l'analogie entre

⁹² Ingrid Landau and Shelley Marshall, 'Should Australia be Embracing the Modern Slavery Model of Regulation' (2018) 46 *Federal Law Review* 313, 317-318.

⁹³ Ingrid Landau and Shelley Marshall, 'Should Australia be Embracing the Modern Slavery Model of Regulation', (2018) 46 *Federal Law Review* 313, 318.

⁹⁴ International Labour Organisation and Walk Free Foundation, *Global estimates of modern slavery: forced labour and forced marriage* (International Labour Organisation and Walk Free Foundation 2017) <https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/publication/wcms_575479.pdf> accessed 25 August 2019.

⁹⁵ Orlando Patterson and Xiaolin Zhuo, 'Modern Trafficking, Slavery and Other Forms of Servitude' (2018) 44 *Annual Review of Sociology* 407, 409.

⁹⁶ JJ Gould, 'Slavery's Global Comeback' (The Atlantic, 19 December 2012) <<https://www.theatlantic.com/international/archive/2012/12/slaverys-global-comeback/266354/>> accessed 25 August 2019.

⁹⁷ Office of the Press Secretary, 'Remarks by the President to the Clinton Global Initiative' (Obama White House, 25 September 2012) <<https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/2012/09/25/remarks-president-clinton-global-initiative#>> accessed 25 August 2019.

⁹⁸ Julia O'Connell Davidson, "'Things' Are Not What They Seem: On Persons, Things, Slaves, and the New Abolitionist Movement" (2016) 69 *Current Legal Problems* 227.

la traite transatlantique et l'esclavage moderne pourrait se révéler très utile, si elle était correctement utilisée. Elle suggère que cette comparaison pourrait déboucher sur 'un cadre plus complet et potentiellement plus efficace pour lutter contre la traite moderne des êtres humains que ne le font les cadres juridiques et conceptuels actuellement employés', soulignant qu'elle encourage la prise de conscience importante que 'le monde et la nature de l'exploitation d'un être humain d'un autre n'a peut-être pas changé autant que nous voudrions le croire depuis l'ère du commerce des Africains'.⁹⁹

De nombreux académiques préconisent l'adoption généralisée du terme esclavage moderne. Gould affirme que la caractérisation des pratiques d'exploitation d'une manière moins émotionnelle que 'l'esclavage' déploie des euphémismes qui justifient des réponses moindres, ce qui est dangereux dans un monde où l'exploitation, en particulier des migrants, s'est normalisée.¹⁰⁰ Chuang reconnaît que le 'relookage' du travail forcé et de la traite en esclavage a été très efficace pour 'inciter les États à adopter des lois, les fondations pour faire don de fonds et la population en général à défendre 'la cause de 'la lutte contre l'esclavage'''.¹⁰¹ Kara, un des éminents spécialistes dans ce domaine, est un partisan de l'utilisation de l'expression 'esclavage moderne'. Il explique son raisonnement pour adopter cette position:

À l'ère contemporaine, on tente d'évaluer une gamme de relations de pouvoir profondément exploitantes et souvent déshumanisantes et aliénantes qui peuvent être aussi onéreuses que l'esclavage d'il y a des siècles. Le militant en moi estime donc que des termes tels que *l'esclavage moderne* et *l'esclavage contemporain* peuvent être utilisés de manière responsable comme des termes génériques qui englobent toute une gamme de pratiques visant à obtenir la domination et l'exploitation similaires à celles qui ont été perpétrés dans les systèmes d'esclavage du passé.¹⁰²

Il est toutefois clair que de nombreux partisans de l'utilisation de la rhétorique de l'esclavage moderne ne prennent pas cette position à la légère et ne souhaitent pas qu'elle soit utilisée comme un terme générique pour couvrir toutes les formes d'exploitation, quelle que soit leur gravité. De nombreuses organisations et activistes soulignent que leurs références à l'esclavage ne couvrent pas les corvées désagréables ni les misères quotidiennes du travail. Par exemple, Free the Slaves a déclaré que:

La différence entre l'esclavage et le travail extrêmement exploitant peut être une mince ligne. Les travailleurs des ateliers clandestins et les travailleurs migrants sont exploités en étant très peu payés, obligés de travailler de longues heures et souvent maltraités sur leur lieu de travail. Les esclaves sont soumis à toutes ces conditions, mais ils ont également perdu leur plein gré - ils ne peuvent pas s'en aller. La plupart des esclaves ne sont pas payés du tout et la violence physique et psychologique utilisée contre eux est si complète qu'ils ne peuvent pas échapper à leur esclavage. Free the Slaves

⁹⁹ Karen E Bravo, 'Exploring the Analogy between Modern Trafficking in Humans and the Trans-Atlantic Slave Trade' (2007) 25(2) Boston University International Law Journal 207, 294-295.

¹⁰⁰ JJ Gould, 'Slavery's Global Comeback' (The Atlantic, 19 December 2012) <<https://www.theatlantic.com/international/archive/2012/12/slaverys-global-comeback/266354/>> accessed 25 August 2019.

¹⁰¹ Janie A Chuang, "Exploitation Creep and the Unmaking of Human Trafficking Law" (2014) 108 American Journal of International Law 609, at 629.

¹⁰² Siddharth Kara, *Modern Slavery: A Global Perspective* (Columbia University Press 2017) 8.

estime que tous les abus du travail et des droits de l'homme sont injustes. Notre mission, cependant, est de mettre fin à l'esclavage.¹⁰³

Kevin Bales a aussi remarqué que le terme devrait être réservé aux formes d'exploitation les plus monstrueuses :

Et je veux être très clair. Je parle de véritable esclavage. Ce n'est pas à propos de mariages moche, ce n'est pas à propos d'emplois qui craignent. Il s'agit de personnes qui ne peuvent pas partir, de personnes qui sont forcées de travailler sans rémunération, de personnes qui travaillent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sous la menace de la violence et qui ne sont pas rémunérées. C'est un véritable esclavage, exactement de la même manière que l'esclavage serait reconnu à travers toute l'histoire de l'humanité.¹⁰⁴

Une autre approche consiste à reprendre la définition de l'esclavage figurant à l'article premier de la Convention de 1926¹⁰⁵ relative à l'esclavage et de l'appliquer aux cas d'esclavage contemporain. Au lieu d'élaborer un nouveau cadre et de mettre en œuvre des nouvelles législations pour lutter contre l'esclavage moderne, cette approche favorise la poursuite des responsables en vertu des cadres et conventions existants en droit international. Jean Allain et Robin Hickey, parmi les partisans de cette approche hybride, l'expliquent dans la façon suivante:

Les tribunaux devraient être conscients de l'importance de l'article premier pour déterminer si l'esclavage existe dans une affaire donnée et, dans ses dispositions, ils disposent d'une structure claire quant à la marche à suivre pour procéder à des déterminations de ce type. Pour le reste d'entre nous, l'article premier devrait rappeler que, quoique les relations formelles avec l'esclavage ont été abolies depuis longtemps et que, dans ce sens, 'l'esclavage légal' n'est plus possible, le droit international n'est pas neutre sur cette questions et ses dispositions ne sont pas bénins.¹⁰⁶

En bref, l'esclavage est un mot très puissant qui a très efficacement encouragé les gouvernements et les individus à prendre des mesures pour mettre fin à de nombreuses pratiques différentes qui nuisent à des millions de personnes partout dans le monde aujourd'hui. Si l'utilisation de certaines expressions a le pouvoir d'aider à lutter contre la souffrance humaine et à promouvoir un monde plus égalitaire, ce qui est l'objectif ultime de tous les militants, quel qu'ils soient défenseurs ou opposants du terme esclavage moderne, on peut alors avancer que ses avantages l'emportent sur les autres considérations. Le terme 'esclavage moderne' continue de faire des progrès notables dans son utilisation.¹⁰⁷ Sa suppression de sa position enracinée dans le droit international et dans la politique mondiale sera extrêmement difficile, et risque de nuire aux objectifs du mouvement anti-esclavage.

¹⁰³ Free The Slaves, 'FAQs' (Free the Slaves) <<https://fessicsfavorites.files.wordpress.com/2011/04/free-the-slaves-faq.pdf>> accessed 25 August 2019.

¹⁰⁴ Kevin Bales, 'How to combat modern slavery' (TED) <https://www.ted.com/talks/kevin_bales_how_to_combat_modern_slavery/transcript> accessed 25 August 2019.

¹⁰⁵ Slavery, Servitude, Forced Labour and Similar Institutions and Practices Convention (adopted 25 September 1926, entered into force 09 March July 1927) (1926 Slavery Convention) 212 UNTS 17.

¹⁰⁶ Jean Allain and Robin Hickey, 'Property and the Definition of Slavery' (2012) 61 *International and Comparative Law Quarterly* 915, 938.

¹⁰⁷ See Orlando Patterson and Xiaolin Zhuo, 'Modern Trafficking, Slavery and Other Forms of Servitude' (2018) 44 *Annual Review of Sociology* 407, 414.

Les arguments contre l'utilisation du terme esclavage moderne

Malgré une acceptation croissante de son utilisation, beaucoup critiquent la récente augmentation de l'utilisation du langage de l'esclavage pour décrire les cas modernes d'exploitation. Un argument récurrent dans la plupart des textes qui avancent cette position est que, bien qu'elles soient illégales dans toutes les juridictions, des formes d'esclavage-marchandise- des systèmes intergénérationnels qui existent depuis le 19^{ème} siècle et même plus tôt, où les personnes sont nées en esclave - existent toujours dans des pays comme la Mauritanie, le Niger, le Soudan du Sud, le Mali et la Côte d'Ivoire.¹⁰⁸ En fait, la recherche suggère que le nombre de personnes soumises à cet esclavage 'traditionnel' est en augmentation, notamment au Soudan du Sud.¹⁰⁹ Il est donc avancé que l'utilisation du mot esclavage pour désigner des actes tels que le mariage précoce crée la confusion et peut déroger aux difficultés que rencontrent les personnes nées dans cette forme d'esclavage. Kara explique la logique générale de l'opposition à l'utilisation du langage de l'esclavage:

Le second camp affirme que l'utilisation du terme esclavage devrait être limitée à l'institution historique de l'esclavage-marchandise et aux quelques exemples modernes qui témoignent des niveaux extrêmes de contrôle, d'abus et d'exploitation économique inhérents au système de propriété humaine légale.¹¹⁰

Orlando Patterson, l'un des plus grands spécialistes de l'esclavage, est un fervent critique de l'utilisation du mot esclavage dans un contexte contemporain. Il soutient que l'esclavage nécessite plusieurs degrés de domination violente de la part de personnes séparées de leur patrie et de leur contexte culturel, de manière à les déshonorer en tant qu'êtres humains. En tant que tels, seuls les cas les plus extrêmes d'esclavage moderne peuvent être comparés. Il suggère qu'il pourrait être préférable d'utiliser des termes spécifiques, tels que le travail forcé, la servitude pour dettes ou l'exploitation sévère par le travail.¹¹¹ Patterson considère donc que l'esclavage est une condition héréditaire de mort sociale (légal, civique et symbolique) et de dégradation qui impose à ses victimes un statut extérieur permanent sanctionné par l'État et renforcé par une culture et une société plus larges.¹¹² Il fait valoir que la définition de l'esclavage figurant à l'article premier de la Convention de 1926 sur l'esclavage était appropriée pour les anciens systèmes d'esclavage capitalistes romains et modernes, mais ne suffit pas pour une prise en compte globale de l'esclavage d'aujourd'hui. En bref, l'argument est qu'en désignant des cas d'exploitation comme 'esclavage' aujourd'hui, nous minimisons la souffrance des esclaves du passé.

Chuang est un autre opposant à l'utilisation du mot esclavage dans ce contexte. Son principal argument porte sur la classification de l'esclavage en tant que norme de *jus cogens*. Une norme de *jus cogens* est définie comme 'une norme acceptée et reconnue par la communauté internationale des États dans son ensemble comme une norme contre laquelle aucune dérogation n'est autorisée et qui ne peut être modifiée que par une norme ultérieure de droit international général ayant le même caractère'.¹¹³ Chuang fait valoir que, au vu de

¹⁰⁸ US Department of State, 'Trafficking in Persons Report' (US Department of State, June 2014) <<https://2009-2017.state.gov/documents/organization/226844.pdf>> accessed 25 August 2019, supra note 13, at 258 (describing continuing de facto chattel slavery practices).

¹⁰⁹ Orlando Patterson and Xiaolin Zhuo, 'Modern Trafficking, Slavery and Other Forms of Servitude' (2018) 44 Annual Review of Sociology 407, 414.

¹¹⁰ Siddharth Kara, *Modern Slavery: A Global Perspective* (Columbia University Press 2017) 7.

¹¹¹ See Orlando Patterson, *Slavery and Social Death*, (Harvard University Press 1982).

¹¹² Orlando Patterson and Xiaolin Zhuo, 'Modern Trafficking, Slavery and Other Forms of Servitude' (2018) 44 Annual Review of Sociology 407.

¹¹³ Article 53 of the Vienna Convention on the Law of Treaties (adopted 23 May 1969, entered into force 27 January 1980) 1155 UNTS 331.

cette position, l'interdiction de l'esclavage ne peut pas être dérogée par traité et le fait d'assimiler la traite à l'esclavage en droit 'risquerait à la fois de diluer la norme de l'esclavage et d'élever le seuil de traite - avec des conséquences négatives pour leurs populations cibles'.¹¹⁴ Elle considère que l'inclusion de la traite et d'autres crimes dans l'interdiction de l'esclavage aurait de graves conséquences pour la poursuite en justice de l'esclavage, ainsi que pour les droits des personnes accusées, car une définition flexible ou indéterminée de l'esclavage pourrait être contraire à la maxime juridique *nullum crimen sine lege, nulla poena sine lege*. En établissant une comparaison avec le génocide, Chuang affirme en outre que 'la gravité de l'esclavage, qui est l'une des violations des droits de l'homme les plus extrêmes, exige l'utilisation judicieuse de ce descripteur afin que la situation et les expériences de ceux qui sont réellement réduit en esclavage ne soient pas diminuées'.¹¹⁵

Patterson et Zhuo s'opposent à l'utilisation croissante du langage de l'esclavage d'un point de vue juridique et sociologique,¹¹⁶ arguant que cela revient à une application erronée et à une dilution du sens réel de l'esclavage. Ils avancent que cela conduit à une confusion classificatoire, puisque l'OIT identifie une sous-catégorie de travail forcé (elle-même une sous-catégorie du phénomène de 'l'esclavage moderne') comme étant 'un travail imposé dans le contexte de l'esclavage ou des vestiges de l'esclavage'.¹¹⁷ Les auteurs reconnaissent la nécessité d'une certaine forme de terme générique dans ce contexte et proposent l'alternative de 'la servitude'. Ils proposent la définition suivante du terme servitude: 'cette condition dans laquelle le travail, le service ou les relations d'une autre personne ne sont pas offerts librement, ou, si volontairement initiée, ne peut pas être abandonnée ou refusée, et sont maintenus sous la coercition physique ou psychologique, la violence ou une autre peine'.¹¹⁸ D'autres soutiennent qu'un terme générique n'est d'aucune utilité, car il est peu analytique de considérer différentes pratiques telles que l'exploitation sexuelle, les abus de guerre, les enfants soldats et le mariage forcé les unes à côté des autres. Miers note que le groupe de travail de l'ONU sur les formes contemporaines d'esclavage, fondé en 1975, 'utilisait le terme [esclavage] pour couvrir un éventail de pratiques tellement dépourvu de sens' et insiste plus tard sur la nécessité d'une nouvelle définition, estimant que seule 'une nouvelle définition claire en droit international pourrait résoudre le problème, établir des normes claires et permettre aux gouvernements de poursuivre en justice les contrevenants, et les victimes de demander réparation aux tribunaux'.¹¹⁹

Certains font valoir que le mot esclavage est maintenant utilisé trop largement et capricieusement dans des contextes où il ne convient pas - il s'agit d'une préoccupation particulière en ce qui concerne la notion controversée d'esclavage blanc et, plus récemment, dans le contexte du trafic d'organes¹²⁰ et du travail pénitentiaire.¹²¹ Certains ont essayé d'employer le langage de l'esclavage pour d'autres crimes - une désignation qui, dans

¹¹⁴ Janie A Chuang 'Exploitation Creep and the Unmaking of Human Trafficking Law' (2014) 108 American Journal of International Law 609, 632.

¹¹⁵ Janie A Chuang 'Exploitation Creep and the Unmaking of Human Trafficking Law' (2014) 108 American Journal of International Law 609, 634.

¹¹⁶ Orlando Patterson and Xiaolin Zhuo, 'Modern Trafficking, Slavery and Other Forms of Servitude' (2018) 44 Annual Review of Sociology 407, 410.

¹¹⁷ International Labour Organisation and Walk Free Foundation, *Global estimates of modern slavery: forced labour and forced marriage* (International Labour Organisation and Walk Free Foundation 2017) <https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/publication/wcms_575479.pdf> accessed 25 August 2019, 17.

¹¹⁸ Orlando Patterson and Xiaolin Zhuo, 'Modern Trafficking, Slavery and Other Forms of Servitude' (2018) 44 Annual Review of Sociology 407, 410.

¹¹⁹ Susanne Miers, *Slavery in the Twentieth Century* (AltaMira Press 2003), 453.

¹²⁰ Siddharth Kara, *Modern Slavery: A Global Perspective* (Columbia University Press 2017) 111-112.

¹²¹ Pour une consideration brieve Ed Pinkington, 'US inmates stage nationwide prison labor strike over 'modern slavery'' <<https://www.theguardian.com/us-news/2018/aug/20/prison-labor-protest-america-jailhouse-lawyers-speak>> accessed 25 August 2019.

certains cas, semble inappropriée. Par exemple, Jane Kim a proposé que le crime de viol devrait être vu comme une forme d'esclavage, car 'au moment de leur agression et peut-être de l'avant, ils sont soumis à la domination et à la dégradation [d'une] autre personne'.¹²² En effet, un commentateur a remarqué facétieusement qu'il soit concevable que les athlètes professionnels, qui sont 'négociés' sur un 'marché des transferts' et qui appartiennent à un club de sport particulier, pourraient entrer dans certaines définitions de l'esclavage.¹²³

Enfin, le dilemme de la propriété est souvent invoqué pour refuser l'utilisation du terme 'esclavage moderne'. Bien qu'il soit admis que de nombreuses personnes sont exploitées dans des conditions horribles aujourd'hui, certains affirment que très peu de cas constituent une relation de propriété entre l'individu exploité et la personne qui l'exploite. Il est avancé que, bien que se produisant dans des contextes d'exploitation et de tromperie, de nombreuses personnes impliquées dans les sous-sections de l'esclavage moderne se lancent volontiers dans certains types d'emploi, bien qu'en raison de l'absence de toute autre option en raison de leur appauvrissement. Ils ont le statut apparent d'employés et certains ont la capacité de quitter leur emploi, bien que cela puisse être synonyme de dénuement et parfois de mort. Par conséquent, certains considèrent que ces individus ne sont pas 'possédés' comme dans la majorité des sociétés esclavagistes du passé et, bien que cette pratique soit illégale et abominable, la désignation de ces individus comme 'esclaves' est injustifiée. D'autres rejettent cela et soutiennent qu'il est toujours approprié de penser à l'esclavage moderne du point de vue de la propriété. Allain et Hickey procèdent à une évaluation complète pour déterminer s'il est juste de parler de 'propriété' en ce qui concerne l'esclavage moderne, et concluent que:

...Il n'y a pas de grand fossé entre le sens légal et le sens factuel de la propriété. La propriété concerne le contrôle. Lorsque les objets de contrôle sont des objets ordinaires de droits de propriété (vélos, voitures, chevaux, manteaux), la grande majorité des exercices de contrôle par le propriétaire auront néanmoins lieu sans l'intervention spécifique de la loi. En fin de compte, le propriétaire peut faire appel à la loi pour affirmer sa position vis-à-vis de la chose en intentant une action en justice contre une personne qui interfère, mais la plupart de ses actions consisteront en des exercices concrets de la liberté de contrôler ou en des invocations de pouvoirs pour modifier des relations juridiques préexistantes. Tout bien considéré, cette position de pouvoir n'est pas si éloignée des cas contemporains de sujétion de personnes. Dans le monde moderne, il est toujours possible d'exercer exactement le même type de contrôle à l'égard d'une personne, de se comporter comme s'il exerçait un pouvoir et d'en créer les conséquences factuelles. Comme de tels exercices de contrôle restent inacceptables, il est logique de continuer à faire référence au langage de la propriété dans l'identification de l'esclavage, étant donné que la plus grande partie de l'importance de la propriété continue à avoir une résonance dans le contexte de l'esclavage.¹²⁴

Conclusion

¹²² Jane Kim, 'Taking Rape Seriously: Rape as Slavery' (2012) 35 *Harvard Journal of Law and Gender* 294.

¹²³ Adelle Blackett, 'Slavery Is Not a Metaphor: Contemporary Slavery: Popular Rhetoric and Political Practice' (2018) 66(4) *The American Journal of Comparative Law* 927.

¹²⁴ Jean Allain and Robin Hickey, 'Property and the Definition of Slavery' (2012) 61 *International and Comparative Law Quarterly* 915, 929-930.

La langue est importante. Elle est aussi très puissante. Les termes précis que nous utilisons pour qualifier les violations des droits de l'homme les plus horribles qui se passent aujourd'hui sont indispensables pour sensibiliser le public et placer cette question au premier rang des priorités internationales. En considérant le langage que nous utilisons lorsque nous abordons cette question, la principale préoccupation doit être d'encourager l'engagement face à ce problème urgent en vue d'apporter des changements significatifs. De la même manière que le 'réchauffement de la terre' suscite un plus grand sentiment d'urgence que le 'forçage anthropique', le terme esclavage est plus susceptible d'inspirer les individus et les gouvernements que les alternatives que nous avons mentionnées. Bien qu'il existe des préoccupations valables au niveau doctrinal en qualifiant d'esclavage certaines pratiques, les avantages de la rhétorique de l'esclavage semblent l'emporter sur les difficultés potentielles identifiées par ceux qui s'opposent à l'utilisation de ce terme. Ces avantages sont déjà apparus clairement. Par exemple, depuis l'adoption de la langue de l'esclavage dans un contexte moderne, l'attention accordée par les grands organes de presse aux reportages sur divers aspects de l'esclavage a considérablement augmenté. Les campagnes menées par les médias, telles que le projet CNN Freedom, ont largement contribué à faire de l'esclavage moderne un sujet dominant. L'esclavage est maintenant à l'ordre du jour dans de nombreux parlements du monde entier et, comme nous l'avons vu, a conduit à l'introduction de lois importantes.¹²⁵ Il existe également ce que l'on appelle une 'célébrité' du mouvement anti-esclavage, où de nombreuses personnalités influentes tentent de sensibiliser et de trouver des solutions à la crise mondiale de l'esclavage moderne.¹²⁶

Dans toute l'histoire de l'humanité, l'esclavage a existé. Il serait faux de suggérer que l'ère moderne a déjoué cette tendance éternelle. La notion d'esclavage n'est pas figée - elle est complexe et en constante évolution. L'idée d'un esclave et l'état d'esclavage ne doivent pas faire apparaître une seule image statique: comme nous l'avons brièvement exposé ci-dessus, l'esclavage dans la Rome antique était très différent de sa présence en Irlande celtique, et aussi de l'esclavage en Amérique du Nord. Mais toutes les formes d'esclavage impliquent la dégradation et la maltraitance d'êtres humains à des fins économiques ou autres, et toutes ses formes sont déshumanisantes et exploitantes. Bien que certains décrient la qualification de trafic d'organes d'esclavage, les récits de personnes à qui des organes ont été prélevés et qui ne sont par la suite que peu ou pas payés et laissés à mourir montrent peut-être mieux que tout autre que l'esclavage permet aux personnes disposant du pouvoir, des droits et des ressources de consommer des personnes pauvres, vulnérables et défavorisées et rarement avec des conséquences. C'est un aphorisme de l'esclavage quelle que soit la période examinée. Il ne semble ni pervers ni absurde de comparer les difficultés de ces personnes, ou d'innombrables autres cas d'esclavage moderne que nous pourrions citer, à d'autres exemples d'esclavage à travers les âges.

La rhétorique et le symbolisme revêtent une grande importance, mais ils doivent être utilisés pour soutenir des actions et des stratégies. Pour faire écho aux sentiments de Chang, en préconisant l'utilisation du terme 'esclavage', nous devons espérer 'avoir un monde dans lequel l'identification d'une pratique comme "esclavage" constitue non seulement un puissant appel à l'action, mais également un objectif productif'.¹²⁷ Du progrès important a été réalisé, mais des progrès supplémentaires sont nécessaires. Il est peut-être

¹²⁵ For a comprehensive critique of Acts currently in existence to combat modern slavery, particularly that of the UK, see Virginia Mantouvalou, 'The UK Modern Slavery Act 2015 Three Years On' (2018) 81(6) *The Modern Law Review* 1017.

¹²⁶ L'efficacité et l'utilité de cette tendance sont toutefois contestées; regarde Dina Haynes, 'The Celebritization of Human Trafficking' (2013) 25 *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* 653.

¹²⁷ Janie A Chuang 'Exploitation Creep and the Unmaking of Human Trafficking Law' (2014) 108 *American Journal of International Law* 609, 649.

temps de reconsidérer l'utilité persistante de la définition donnée dans la Convention de 1926 sur l'esclavage. Le moment est peut-être venu de proposer une nouvelle convention internationale contre l'esclavage qui soit plus en phase avec les nombreuses permutations de l'esclavage afin d'assurer des poursuites efficaces contre les auteurs de l'esclavage. En effet, des idées plus radicales ont été suggérées pour lutter contre cette crise mondiale, notamment un fonds obligatoire des Nations Unies pour l'esclavage, des tribunaux internationaux de l'esclavage et une force transnationale d'intervention en matière d'esclavage.¹²⁸ Bien que le langage que nous utilisons ait du poids, les procureurs et la communauté internationale ne devraient pas trop se préoccuper de savoir si un crime répond à un ensemble de critères d'esclavage, mais plutôt examiner la véritable nature des relations entre les parties et le niveau de coercition et de l'oppression en cause.

Les esclaves sont présents dans la plupart des secteurs de l'économie mondiale et leurs luttes affectent nos vies de nombreuses manières, notamment à travers la nourriture que nous mangeons, les vêtements que nous portons et la technologie qui nous facilite la vie. Il n'est pas certain qu'il sera possible de réaliser un monde où personne ne sera asservie. Il est cependant de notre devoir moral collectif de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour tenter de débarrasser le monde de l'esclavage. Une étape préliminaire importante consiste à nous assurer que nous reconnaissons les cas d'esclavage moderne comme tel – l'esclavage. Rien ne changera simplement en utilisant et en préconisant l'acceptation du terme 'esclavage moderne', mais très peu de choses peuvent aboutir tant que nous n'aurons pas reconnu ces violations des droits de l'homme tels qu'elles sont réellement.

¹²⁸ Siddharth Kara, *Modern Slavery: A Global Perspective* (Columbia University Press 2017) 272-274.